



## Note de synthèse

# Ville de L'Isle-Adam

## Rapport de présentation

## Budget Primitif 2026

*Budget principal et Budgets Annexes de la Plage et de la Scène Adamoise*

## SOMMAIRE

### PRESENTATION – CONTEXTE, ET LES GRANDS EQUILIBRES

#### PARTIE I – Le Budget primitive de la Ville

Vue d'ensemble

Les grandes masses

##### 1- La Section de Fonctionnement

1-1 Les recettes

1-2 Les dépenses

##### 2- La section d'investissement

2-1 Les recettes

2-2 Les dépenses

##### 3- Endettement –épargne et financement

##### 4- Ratios d'analyse financière

#### PARTI II – Le Budget Annexe de la Plage

#### PARTIE III – Le Budget Annexe de la Scène Adamoise

## Le contexte général

### Un contexte économique et politique de plus en plus incertain

Pour la deuxième année consécutive, le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques.

En effet, avec la dissolution de l'Assemblée Nationale en juin 2024, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec quatre premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale. A peine nommé, le gouvernement Lecornu II a dû faire face à deux motions de censures examinées et rejetées à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2025.

Dans la continuité des difficultés ayant émaillé l'adoption du PLF 2025, la difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 416,3 Md€ à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 - soit 115,6 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. En ce début du mois d'octobre, l'État français emprunte pour ses obligations à 10 ans au taux de 3,48 %. La France se finance aujourd'hui à des niveaux de rendement proches de ceux de l'Italie (3,54 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable. En miroir, l'écart de taux (spread) avec l'Allemagne demeure élevé (2,72 %). À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024 c'est-à-dire plus que les budgets des ministères de l'Intérieur et de la Justice réunis (45,15 Md€) ;
- au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 4,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2026, après deux dérapages à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'exercice 2025 devrait se conclure également par un déficit majeur. La situation budgétaire de l'État au 31 août 2025 indiquait un déficit à -157,5 Md€ contre -171,9 Md€ à fin août 2024, soit une relative amélioration de +14,5 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cette objectif reste toutefois fortement incertain. Les indicateurs économiques témoignent de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes publics. Ainsi, dans un avis du 30 avril 2025 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, le Haut Conseil des finances publiques a estimé que la prévision de réduction du déficit public pour 2025 était loin d'être acquise, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité. Enfin, il a considéré que la trajectoire de redressement des finances publiques au-delà de 2025, qui n'est qu'esquissée dans les documents présentés par le gouvernement, reste à préciser et à crédibiliser;

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 est particulièrement éclairant sur ce point. Destiné à éclairer le débat public en amont de la préparation des textes financiers qui seront présentés au Parlement à l'automne, ce rapport présente sans détour les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes :

« [...] Depuis plus de deux décennies, et à la différence notamment de l'Allemagne et de l'Italie, la dynamique de l'endettement a été particulièrement nourrie par l'accumulation de déficits primaires, alors que la croissance s'érodait progressivement. Le rôle des taux d'intérêt et des phénomènes de marché a été secondaire dans cette dynamique.

Ces déficits et cette dette croissante n'ont en outre pas eu comme principale contrepartie des investissements ou des dépenses d'avenir de nature à augmenter le potentiel de croissance future mais ont d'abord financé la hausse des dépenses courantes [...].

Cette évolution n'est pas soutenable. La stratégie de finances publiques doit reprendre le contrôle de la dynamique de la dette, dans un contexte où elle ne peut plus compter sur un retour de la croissance des décennies passées ni sur des taux d'intérêts très bas. [...] »

## **Des perspectives économiques en demi-teinte**

Mi-septembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

Si elle a réhaussé sa prévision de croissance de 0,1 point en 2025 à 0,7%, l'institution financière a légèrement abaissé ses prévisions de croissance pour les années 2026 et 2027 (-0.7 point), à respectivement 0,9 % et 1,1 %.

La croissance économique française resterait ainsi atone. Les récents développements de la situation politique intérieure et des hypothèses plutôt défavorables de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025 etc.) fragilisent les perspectives économiques nationales.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,5% en 2025) et 7,6% en 2026, avant de diminuer à 7,4% en 2027.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 1% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027, ce qui en ferait ainsi des plus faibles de la zone euro.

## **Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local**

Ces mesures sont issues des éléments disponibles à la date de rédaction de la présente analyse à savoir le projet de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 par le Gouvernement Lecornu II.

Les mesures figurant dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées durant l'examen parlementaire du PLF 2026. L'examen du projet de loi a débuté à l'Assemblée nationale le 24 octobre 2025.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon M. André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 n'a pas encore été fixé officiellement, on estime qu'il devrait toutefois s'établir autour de 1,1 % ~ 1,3 %. Il se situera vraisemblablement à un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE (dernière parution). Le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025 explique ces taux plus faibles de revalorisation des VLC.

## 2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La révision des valeurs locatives cadastrales, base du calcul de la taxe foncière payée par tous les propriétaires immobiliers, ne verra pas le jour avant plusieurs années. Les valeurs locatives actuelles datent de 1974 ne sont pas à jour des évolutions économiques et sociales des quartiers de nombreuses communes.

Le projet de loi de finances pour 2026 diffère encore cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que «les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031», et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débuté en 2017 est également repoussée à 2026.

## 3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local: le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026, l'effort demandé aux collectivités se matérialise principalement par la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales sera doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction s'établirait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

Le nombre de communes touchées par le DILICO: autour de 4 000 communes notamment, contre 1 .900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO interroge de nombreux élus qui y voient la renaissance du dispositif Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le Dilico de 2025. Surtout, ce qui questionne les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seront reversées que si globalement, l'évolution des dépenses sont inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le reversement sont pour l'heure floues.

## 4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF serait gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de hausses consécutives. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progresseraient respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (DCRTP etc.) seront minorées de 527 M€.

Les crédits 2026 de la DGF (32,58 Md€) comprennent la réintégration du produit de la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.

## 5) Hausse des cotisations patronales CNRACL: augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

Sur l'exercice 2025, le surcoût à supporter par les collectivités et les autres entités du secteur public local est évalué à 1,4 Md€.

#### 6) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local à nouveau en net repli

Le fonds vert subirait à nouveau un fort coup de rabot (-500 M€). Des opérateurs de l'Etat intervenant fréquemment auprès des collectivités et des EPCI subiraient aussi une baisse conséquente des crédits: des agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 a fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir: la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations seraient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

#### 7) Mesures concernant le FCTVA

Le PLF 2026 ne prévoit pas de réduction du taux de FCTVA maintenu à 16,404 %. Pour rappel, le PLF 2025 proposait de ramener ce taux de 16,404 % à 14,850 %, cette mesure a été abandonnée dans la loi de finances initiales.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seraient effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »).

En outre, les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds, celui-ci prenant donc en compte uniquement les dépenses d'investissement

En revanche, les dispositions envisagées du PLF sécuriseraient l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

## Le contexte pour la ville

La préparation du budget 2026 s'est effectuée bien en amont de la finalisation du compte administratif alors que le projet de loi de finance 2026 est encore en discussion à l'Assemblée Nationale.

Les collectivités territoriales ne seront à nouveau, semble-il, pas exemptées d'efforts budgétaires. Les débats sont toujours en cours.

En outre, cette préparation du Budget 2026 de la collectivité s'est fait sans la connaissance exacte des bases fiscales prévisionnelles 2026 et des notifications des dotations, ce qui génère une marge d'incertitude sur les postes majeurs de recettes. Le budget Primitif (BP) 2026 s'inscrit dans ce contexte.

Le BP 2026 est donc présenté sans intégrer les résultats antérieurs non connus à ce jour.

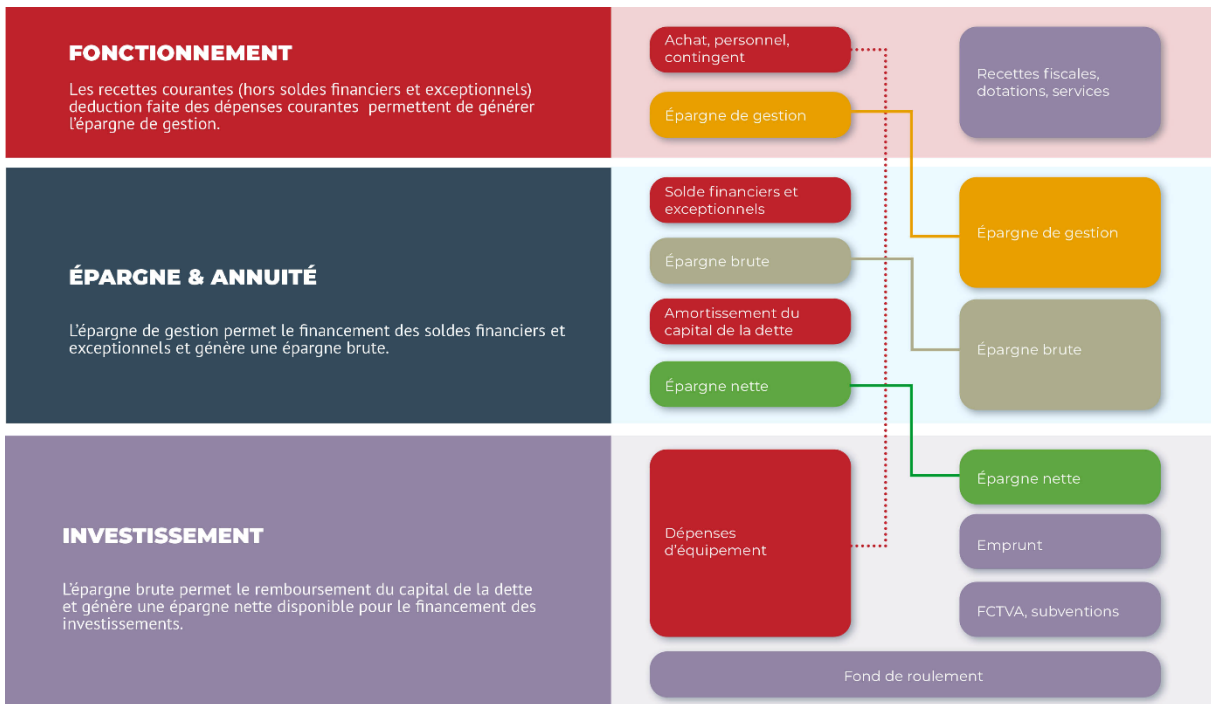
Ce BP se définit comme les années précédentes par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et, comme cela a été présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, sans augmentation des taux d'imposition directs (TF).

Il est trop tôt également pour connaître la population légale 2026, les ratios sont donc calculés sur la base de la population INSEE au 1er janvier 2025, soit de 12 478 habitants (12 665 population DGF).

L'excédent qui résulte des prévisions en matière de recettes et dépenses réelles de fonctionnement permet de maintenir un niveau d'investissement important.

Ainsi l'investissement prévu pour 2026 s'élevant à 5 482 K€ de dépenses réelles est principalement financé par l'autofinancement de 3 500 K€ et à la dotation aux amortissements de 700 K€ ainsi qu'un FCTVA estimé à environ 1 270 K€. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement réelles à hauteur de 5 482 K€ se résument principalement aux études et travaux dans le secteur en matière d'aménagement: dont 200 K€ pour les pistes cyclables, 1300K€ pour les travaux de voirie. 321 K€ sont prévus pour les travaux d'éclairage public. Sont dévolus aux travaux et équipements de l'ensemble des bâtiments publics, près de 355K€ pour les bâtiments scolaires, 680 K€ pour les équipements culturels, sportifs et de loisirs. 42K€ sont prévus pour l'achat de divers mobiliers et matériels pour les écoles, les activités de la petite enfance et de la jeunesse. Plus, de 79 K€ sont inscrits pour l'achat ou le renouvellement d'équipements informatiques des divers services de la ville dont 26 K€ pour les écoles. 279K€ sont également inscrits pour couvrir des projets de préemptions et documents d'urbanisme dans le cadre du PLU. Le remboursement du capital de la dette propre à la ville représente 420K€



**LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2026 :**

En masse et par section, le budget principal de la ville se présente de la manière suivante:

<b>Section d'Investissement</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>Total des prévisions 2026</b>	<b>5 942 770 €</b>	<b>5 942 770 €</b>
Dont total des opérations d'équipements (études, travaux..) ou recettes d'équipt	4 869 770 €	70 000 €
Dont autres dépenses/ Recettes financières et d'ordre	1 073 000 €	5 872 770 €
Dont Résultat antérieur- déficit (001) ou excédent (002)	0 €	0 €

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Total des prévisions 2026</b>	<b>22 353 980 €</b>	<b>22 353 980€</b>
Dont Résultat antérieur- excédent (002)		<b>0 €</b>

<b>TOTAL GLOBAL BP 2026</b>	<b>28 296 750 €</b>	<b>28 296 750 €</b>
-----------------------------	---------------------	---------------------

En ajoutant les éléments du Budget de la plage et de la Scène adamoise nous avons le Budget Consolidé suivant:

<b>Section d'Investissement</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
<b>Total des prévisions 2026</b>	<b>6 057 220 €</b>	<b>6 057 220 €</b>
Dont total des opérations d'équipements (études, travaux..) ou recettes d'équipt	4 978 320 €	70 000 €
Dont autres dépenses/recettes financières et d'ordre	1 078 900 €	5 987 220 €
Dont Résultat antérieur- déficit (001) ou excédent (002)	0 €	0 €

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Total des prévisions 2026</b>	<b>23 171 660 €</b>	<b>23 171 660 €</b>
dont Résultat antérieur- excédent (002)	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL BP 2026</b>	<b>29 228 880 €</b>	<b>29 228 880 €</b>

Dont en dépenses de fonctionnement 150 000 € de subvention au budget Plage et 200 000 € au BA de la Scène Adamoise. Le Budget global est très légèrement en augmentation (+0.28%) par rapport à 2025 (hors RAR).

## PARTIE I – LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL VILLE

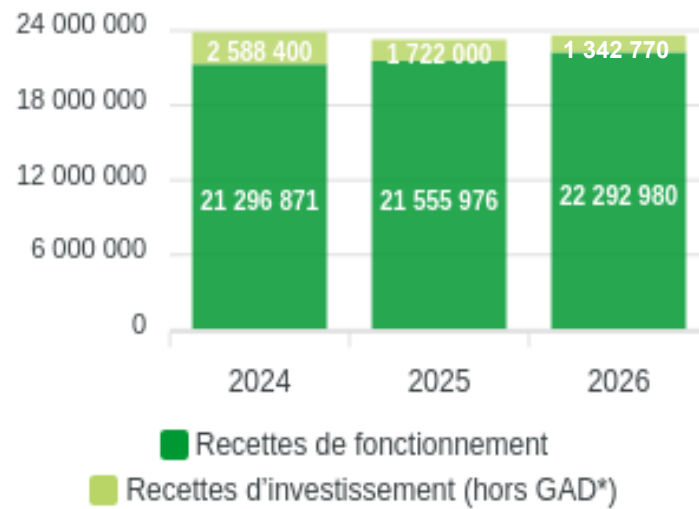
### VUE D'ENSEMBLE en €

EQUILIBRES FINANCIERS	2024	2025	2026	% n/n-1
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	21 296 871,0 €	21 555 976,0 €	22 292 980,0 €	3,42%
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	21 294 971,0 €	21 554 076,0 €	22 291 080,0 €	3,42%
dont fiscalité directe locale (R731)	14 232 000,0 €	14 290 000,0 €	15 000 000,0 €	4,97%
dont dotations & participations (R74)	1 996 681,0 €	2 059 220,0 €	1 883 720,0 €	-8,52%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	17 402 291,0 €	17 609 396,0 €	18 153 980,0 €	3,09%
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	17 275 096,0 €	17 425 532,0 €	18 008 075,0 €	3,34%
dont dépenses de personnel (D012)	8 864 665,0 €	8 968 519,0 €	9 352 930,0 €	4,29%
ÉPARGNE DE GESTION	4 019 875,0 €	4 128 544,0 €	4 283 005,0 €	3,74%
Frais financiers	99 095,0 €	140 764,0 €	120 305,0 €	-14,53%
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-26 200,0 €	-41 200,0 €	-23 700,0 €	-42,48%
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	3 894 580,0 €	3 946 580,0 €	4 139 000,0 €	4,88%
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 894 580,0 €	4 046 580,0 €	4 189 000,0 €	3,52%
Amortissement du capital de la dette	1 056 585,0 €	957 000,0 €	495 000,0 €	-48,28%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	2 837 995,0 €	2 989 580,0 €	3 644 000,0 €	21,89%
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 837 995,0 €	3 089 580,0 €	3 694 000,0 €	19,56%

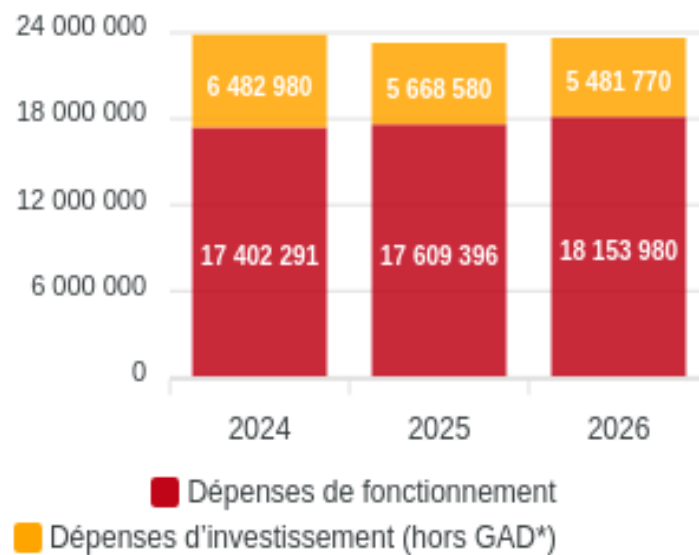
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	5 426 395,0 €	4 711 580,0 €	4 986 770,0 €	5,84%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	2 588 400,0 €	1 722 000,0 €	1 342 770,0 €	-22,02%
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0 €	0,0 €	0,0 €	
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	5 882 275,0 €	4 825 691,0 €	3 944 444,0 €	-18,26%

## GRANDES MASSES FINANCIÈRES – sur la base des dépenses et recettes réelles totales (hors écritures d'ordre)

### Recettes en €



### Dépenses en €



#### Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

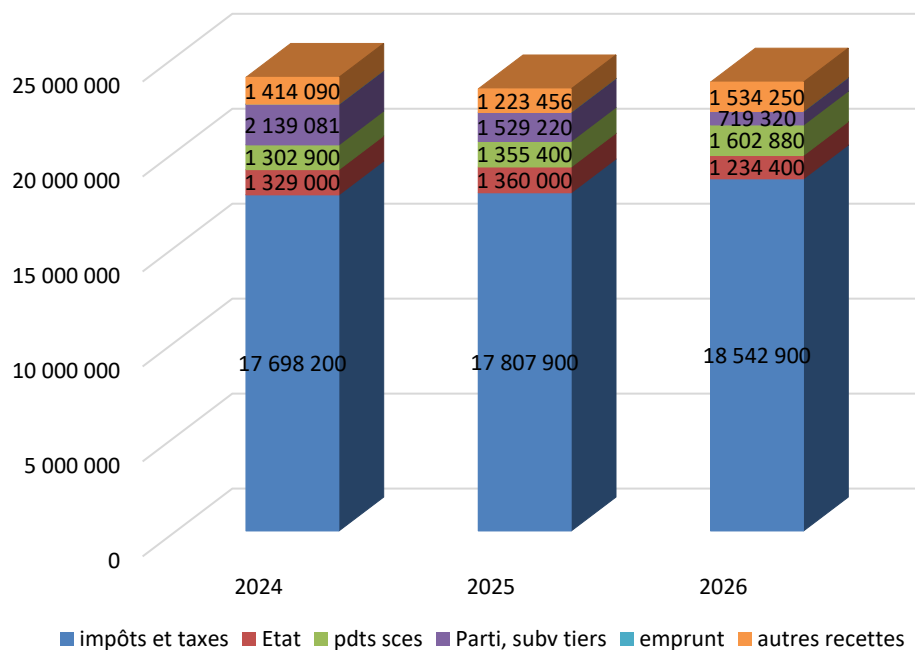
Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

#### Investissement

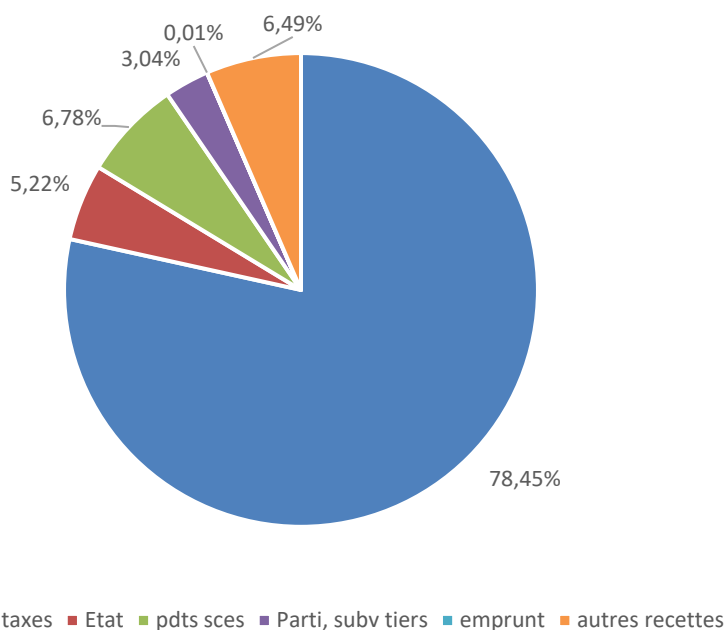
Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

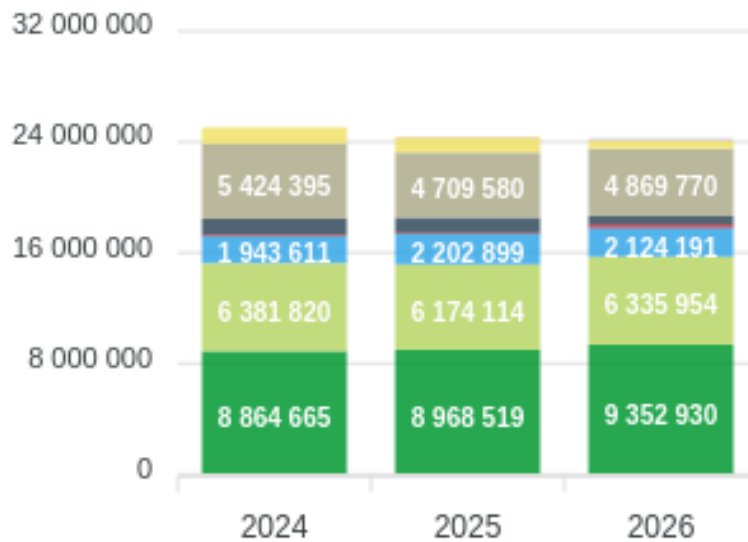
### D'où vient l'argent en €



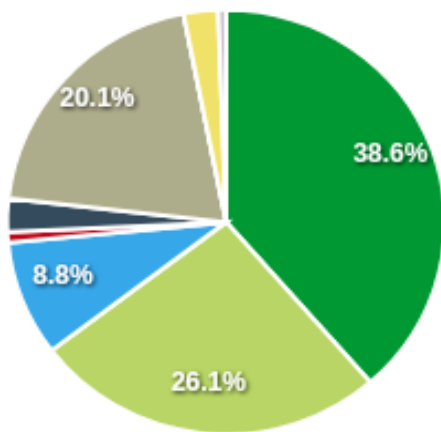
### D'où vient l'argent en % en 2026



## Où va l'argent en €



## Où va l'argent en % en 2026



	Personnel
	Charges gal
	Cont, Parti et Subv
	Rvst fisc
	Annuités
	Equip brut
	Subv inv
	imprévu
	Divers

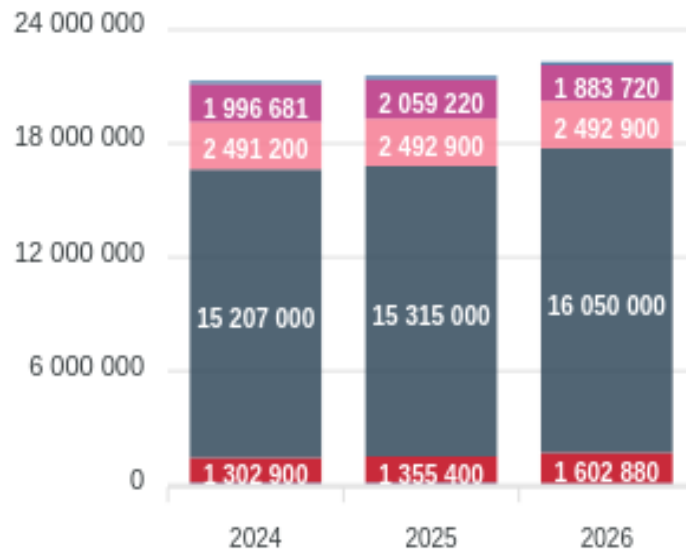
## 1-La Section de Fonctionnement

### 1-1 Les recettes de fonctionnement

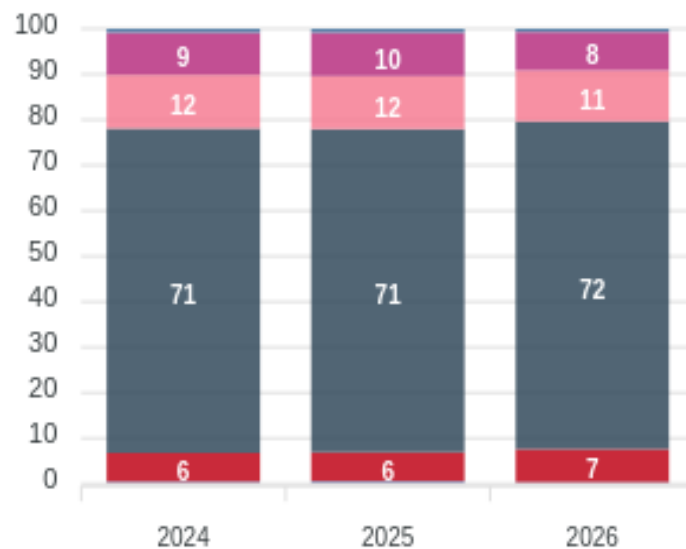
La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.




Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 22 292 980 €, elles étaient de 21 555 976 € en 2025, soit en augmentation de 3,42%. Elles se décomposent de la façon suivante :

### Recettes réelles de fonctionnement en €



### Recettes réelles de fonctionnement en base 100



	Atténuation charges
	Produits et services
	Fiscalité directe (R731)

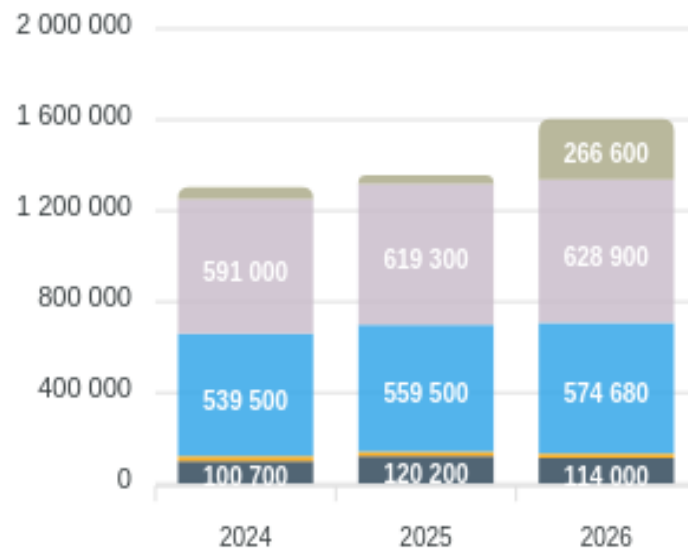
	Autres impôts et taxes (R73 hors 731)
	Dotations et participations
	Autres produits
	Produits financiers
	Produits exceptionnels
	Autre recettes

	2024	2025	2026	% n/ n-1
Atténuation charges	125 000,0 €	140 000,0 €	100 000,0 €	-28,57%
Produits et services	1 302 900,0 €	1 355 400,0 €	1 602 880,0 €	18,26%
Fiscalité directe (R731)	15 207 000,0 €	15 315 000,0 €	16 050 000,0 €	4,80%
Autres impôts et taxes (R73 hors 731)	2 491 200,0 €	2 492 900,0 €	2 492 900,0 €	0,0%
Dotations et participations	1 996 681,0 €	2 059 220,0 €	1 883 720,0 €	-8,52%
Autres produits	172 190,0 €	191 556,0 €	161 580,0 €	-15,65%
Produits financiers	1 900,0 €	1 900,0 €	1 900,0 €	0,0%
Produits exceptionnels	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0%
Autre recettes	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0%

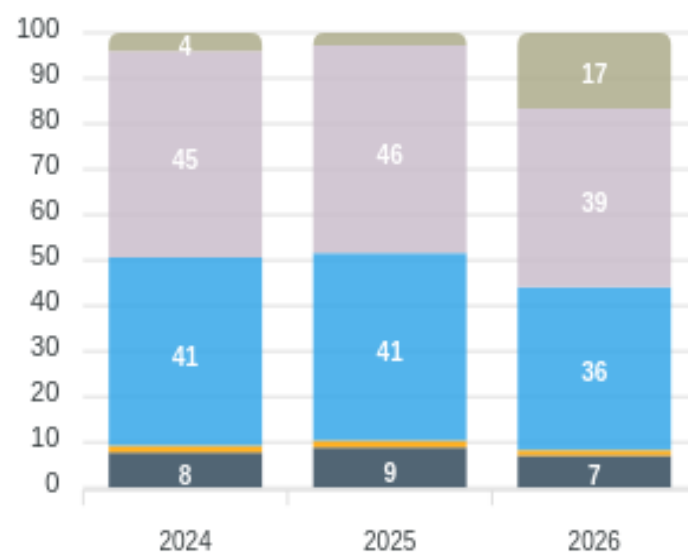
## PRODUITS DES SERVICES détail du chapitre 70

Dans ce chapitre nous trouvons pour l'essentiel des participations des familles aux services tels que la restauration scolaires, les études et garderies ainsi que les concessions du cimetière et autres redevances de stationnements (horodateurs) et des droits d'occupation du domaine public, s'ajoute à cela, depuis 2025 le remboursement des frais par la commune de Parmain suite à convention de mutualisation des polices municipales.

### Produit des services en €



### Produit des services en base 100

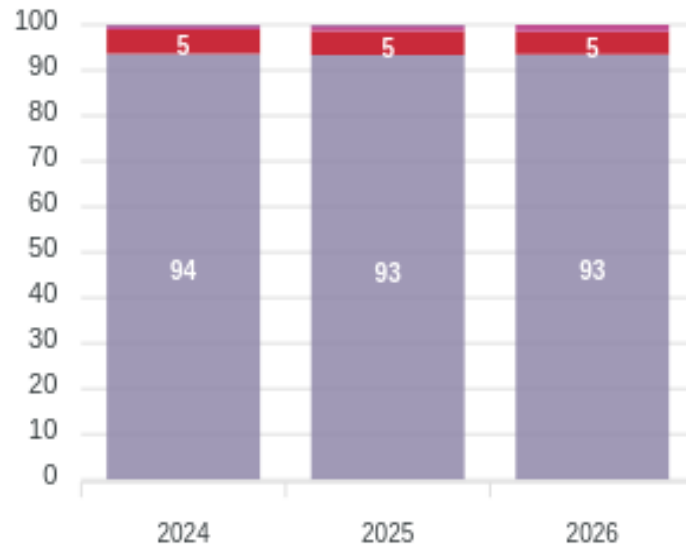







	Vente de produits finis
	Vente de récoltes
	Redevance domaine public
	Travaux
	Prestations OM
	Prestations culturelles
	Prestations sportives
	Prestations sociales
	Prestations scolaires
	Autres

	2024	2025	2026	% n/n-1
Vente de produits finis	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0%
Vente de récoltes	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0%
Redevance domaine public	100 700,0 €	120 200,0 €	114 000,0 €	-5,16%
Travaux	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0%
Prestations OM	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0%
Prestations culturelles	20 100,0 €	19 700,0 €	18 700,0 €	-5,08%
Prestations sportives	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0%
Prestations sociales	539 500,0 €	559 500,0 €	574 680,0 €	2,71%
Prestations scolaires	591 000,0 €	619 300,0 €	628 900,0 €	1,55%
Autres	51 600,0 €	36 700,0 €	266 600,0 €	626,43%

## PART DE LA FISCALITÉ DIRECTE (R731)

### Fiscalité direct en base 100



	Contributions directes
	Publicité foncière et Dts de mutation
	Taxes d'urbanisation & déchets
	Taxes énergie et industrie
	Autre 731

	2024	2025	2026	% n/n-1
Contributions directes	14 232 000,0 €	14 290 000,0 €	15 000 000,0 €	2,62%
Publicité foncière et Dts de mutation	810 000,0 €	810 000,0 €	800 000,0 €	-1,23%
Taxes d'urbanisation & déchets	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,00%
Taxes énergie et industrie	150 000,0 €	200 000,0 €	240 000,0 €	20,00%
Autre 731	15 000,0 €	15 000,0 €	10 000,0 €	-33,33%

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'imposition, le montant des contributions directes est prévue sur la base de l'estimation du réalisé 2025.

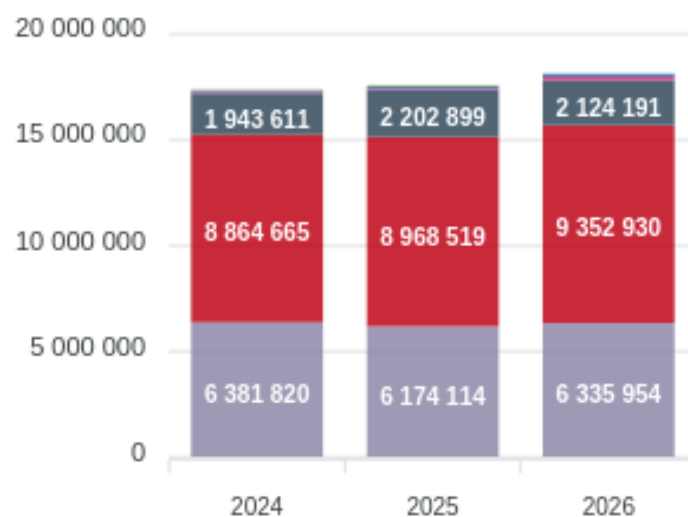
## 1-2 Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement: Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

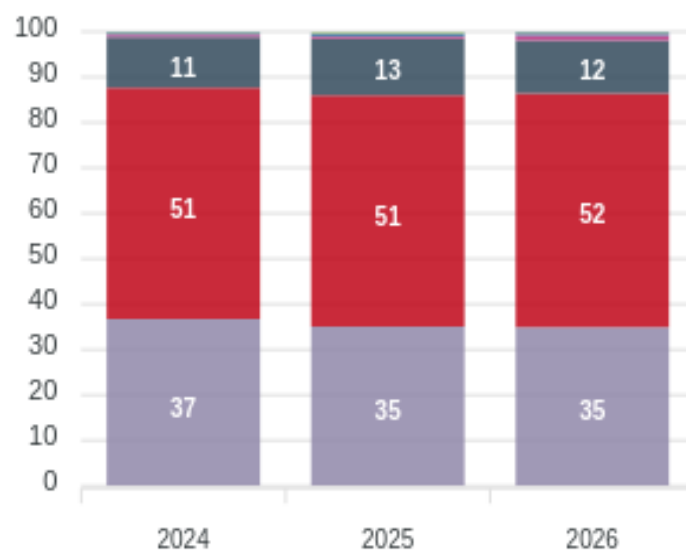
Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 18 153 980 €, elles étaient de 17 609 396 € en 2025.








Elles se décomposent de la façon suivante :

### Dépenses réelles de fonctionnement en €



### Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



	Charges générales
	Dépenses personnel
	Autres charges
	Atténuation produits
	Charges financières
	Charges exceptionnelles
	Autres dépenses et imprévues

	2024	2025	2026	Évol. N / N-1
Charges générales	6 381 820,0 €	6 174 114,0 €	6 335 954,0 €	2,62%
Dépenses personnel	8 864 665,0 €	8 968 519,0 €	9 352 930,0 €	4,29%
Autres charges	1 943 611,0 €	2 202 899,0 €	2 124 191,0 €	-3,57%
Atténuation produits	85 000,0 €	80 000,0 €	195 000,0 €	143.75%
Charges financières	99 095,0 €	140 764,0 €	120 305,0 €	-14,53%
Charges exceptionnelles	3 100,0 €	3 100,0 €	5 600,0 €	80,65%
Autres dépenses et imprévues	25 000,0 €	40 000,0 €	20 000,0 €	-50,00%

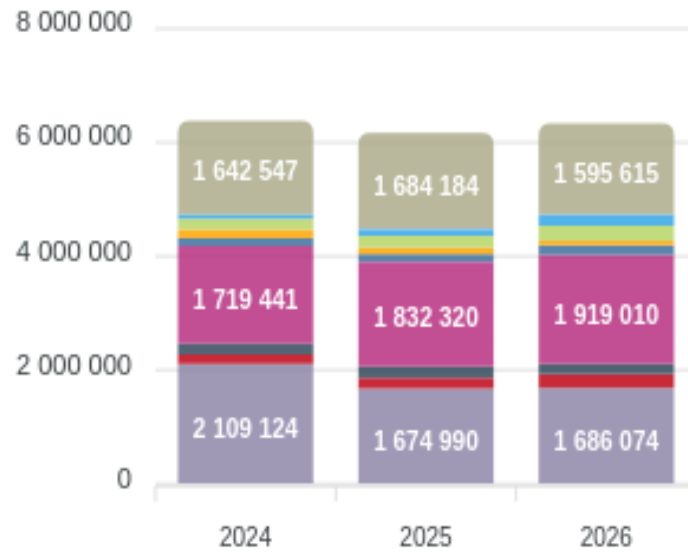
En résumé, les dépenses de fonctionnement, contrôlées grâce à la poursuite des efforts des services, sont néanmoins marquées par une augmentation globale entre 2026 et 2025 de 688 K€ qui provient essentiellement de trois éléments:

- Des charges de personnel avec près de 384 K€ principalement liés à la revalorisation du point d'indice.
  - Des charges de gestions courantes qui, augmentent pour environ 162 K€, principalement dû aux contrats de prestation et frais de transport
  - Les atténuations de produits qui augmentent de 115 K€ dans le cadre du DILICO
- Les autres charges de gestion courantes, par contre, diminuent de près de 78,7 K€,

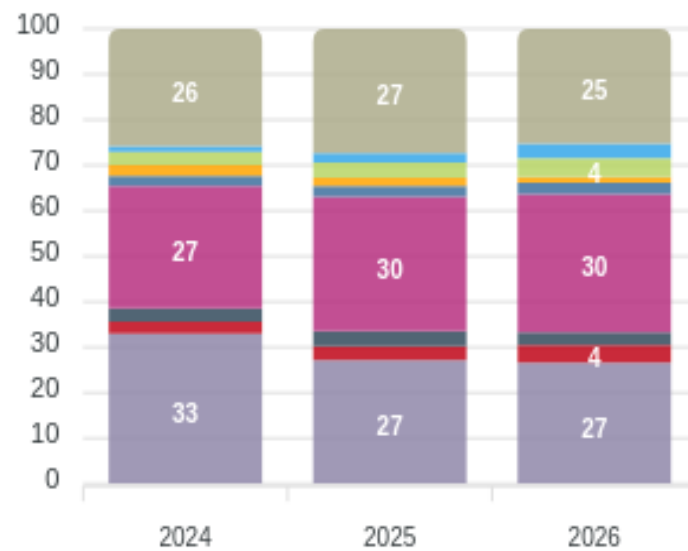
La part des effectifs s'établit en 2026 à environ 193 ETP, et reste maîtrisée. Les ETP étaient de 196 en 2025, comme en 2023 et 194 en 2022. Cette prévision budgétaire est basée sur l'espoir d'une année normale mais tributaire du glissement vieillesse technicité et des éventuelles différences de qualifications et de rémunération entre sortant et entrant lorsqu'un départ est numériquement compensé par une arrivée.

## CHARGES GÉNÉRALES – détail du chapitre 011

### Charges générales en €



### Charges générales en base 100



	Achats de fournitures
	Contrat de prestations
	Locations
	Entretien
	Assurance

	Honoraires
	Publicité et Relat° Pub
	Transport
	Réceptions
	Autres

	2024	2025	2026	% n/ n-1
Achats de fournitures	2 109 124,0 €	1 674 990,0 €	1 686 074,0 €	0,66%
Contrat de prestations	166 220,0 €	190 340,0 €	245 800,0 €	29,14%
Locations	183 520,0 €	201 970,0 €	179 920,0 €	-10,92%
Entretien	1 719 441,0 €	1 832 320,0 €	1 919 010,0 €	4,73%
Assurance	140 710,0 €	141 000,0 €	158 000,0 €	12,06%
Honoraires	146 500,0 €	109 800,0 €	79 400,0 €	-27,69%
Publicité et Relat° Pub	191 188,0 €	211 490,0 €	267 645,0 €	26,55%
Transport	81 770,0 €	121 720,0 €	199 690,0 €	64,06%
Réceptions	800,0 €	6 300,0 €	4 800,0 €	-23,81%
Autres dépenses	1 642 547,0 €	1 684 184,0 €	1 595 615,0 €	-5,26%

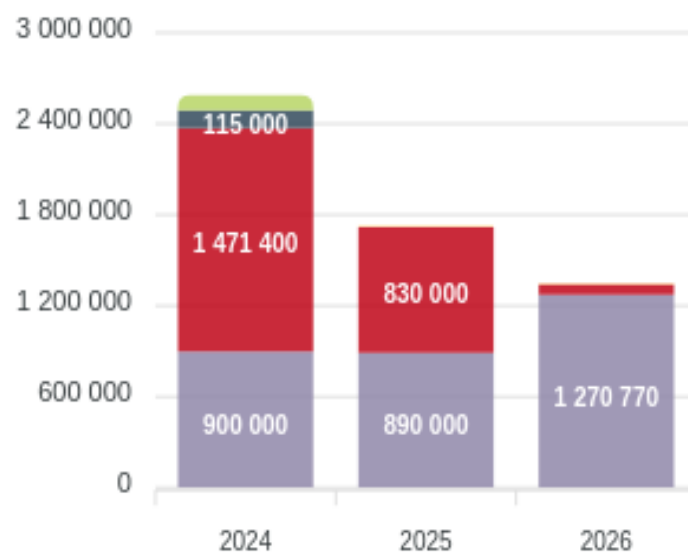
## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.







Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 1 342 770 €, elles étaient de 1 722 000€ en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Recettes réelles d'investissement en €



#### Recettes réelles d'investissement en base 100

Année	Recettes réelles d'investissement (base 100)
2024	100
2025	59
2026	56

	FCTVA
	Subventions recues ou attendues
	Produits de cessions
	Autres Immo financières
	Emprunt
	Autres recettes

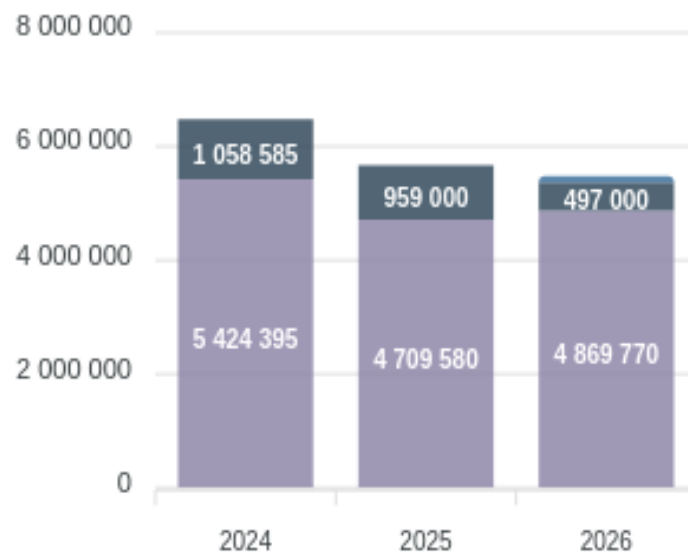
	2024	2025	2026	% n/ n-1
FCTVA	900 000,0 €	890 000,0 €	1 270 770,0 €	42,78%
Subventions recues	1 471 400,0 €	830 000,0 €	70 000,0 €	-91,57%
Produits de cessions	115 000,0 €	0,0 €	0,0 €	0%
Autres Immo financières	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0%
Emprunt	2 000,0 €	2 000,0 €	2 000,0 €	0%
Autres recettes	100 000,0 €	0,0 €	0,0 €	0%

## 2.2 Les Dépenses d'investissement

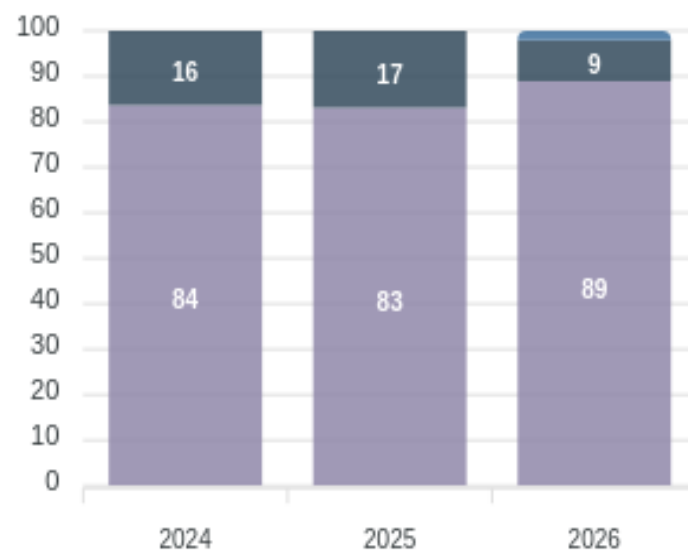
Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement: Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.






Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 5 481 770 €, elles étaient de 5 668 580 € en 2025, 6 482 980 € au BP 2024.

### Dépenses réelles d'investissement en €



### Dépenses réelles d'investissement en base 100



	Dépenses d'équipement brut
	Subventions versées
	Remboursement d'emprunt
	Dépenses imprévues
	Autres dépenses d'investissement

	2024	2025	2026	% n/n-1
Dépenses d'équipement brut	5 424 395,0 €	4 709 580,0 €	4 869 770,0 €	3,40%
Subventions versées	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,00%
Remboursement d'emprunt	1 058 585,0 €	959 000,0 €	497 000,0 €	-48,18%
Dépenses imprévues	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0%
Autres dépenses d'investissement	0,0 €	0,0 €	115 000,0 €	100,0%

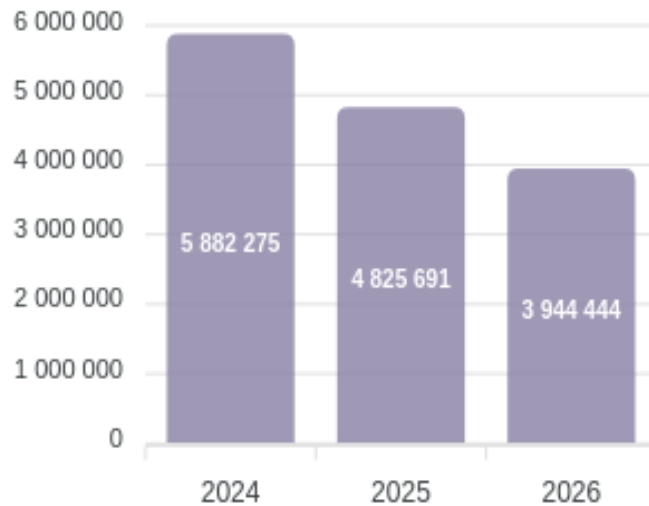
### 3- Endettement – épargne et financement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

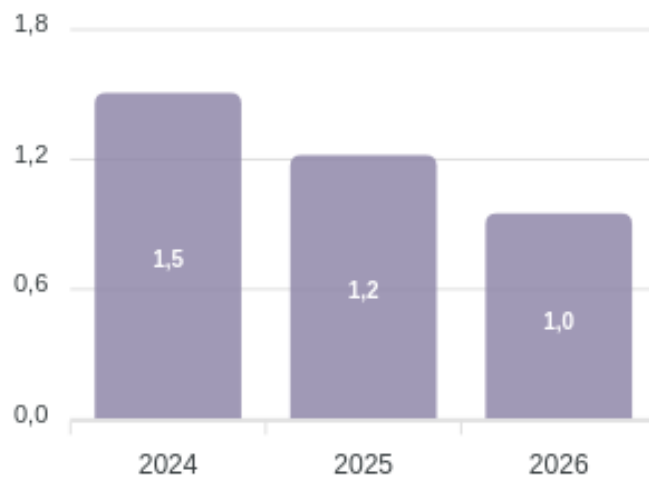
Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 4,6 années en 2023 (DGCL – Données DGFIP), et était d'environ 1 an et demi pour l'Isle-Adam en 2024.

## Endettement en €



## Désendettement en année(s)



Avec un encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 3 944 444 €, la Ville a une capacité de désendettement de 1 an environ. Le Budget annexe de la Plage n'a plus à supporter de dette.

Les taux fixes représentent 100% des 3 944 444 € et 5 prêts (Charte Gissler type A1).

La dette par habitant reste très inférieure à la moyenne nationale et des communes de même strate.

La dette totale de la collectivité en 2024 représente 511€ par habitant pour une population INSEE de 12029 habitants, pour 966€ au niveau National et 1 070 € au niveau départemental et 804 € par habitant des communes de la strate 10 000 à 20 000 habitants de cette même année 2024. Ce chiffre est évalué à environ 316 € par habitant pour la dette globale au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et une population INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 12478 habitants, population connue à la date du vote.

## 4- Ratios d'analyses financières

### Principaux ratios

	2024	2025	2026	Taux moyen /3ans
Taux d'amortissement	18,0%	19,8%	12,5%	16,77%
Taux d'endettement	27,6%	22,4%	17,7%	22,57%

## ÉPARGNE ET FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel:

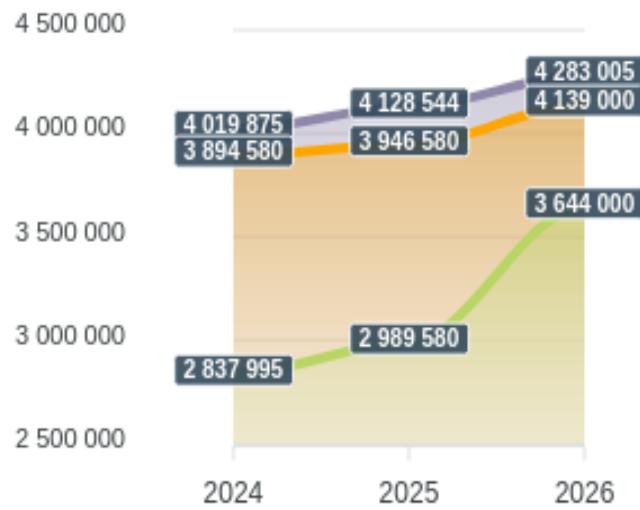
**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer:

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

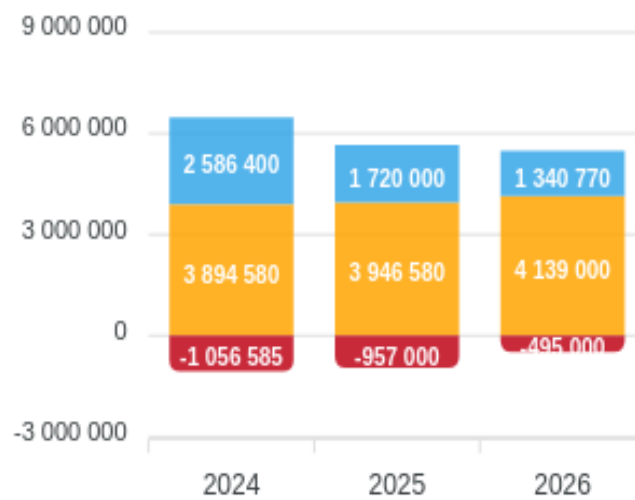
**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

## Soldes d'épargne



	Epargne de gestion
	Epargne brute
	Epargne nette

## Mode de financement



	Epargne brute
	Recettes invest

	Solde de dette
--	----------------

	2024	2025	2026	% n/n-1
Epargne de gestion	4 019 875,0 €	4 128 544,0 €	4 283 005,0 €	3,74%
Epargne brute	3 894 580,0 €	3 946 580,0 €	4 139 000,0 €	4,88%
Epargne nette	2 837 995,0 €	2 989 580,0 €	3 644 000,0 €	21,89%

	2024	2025	2026	% n/n-1
Epargne brute	3 894 580,0 €	3 946 580,0 €	4 139 000,0 €	4,88%
Recettes d'investissement	2 586 400,0 €	1 720 000,0 €	1 340 770,0 €	-22,05%
Solde de dette	-1 056 585,0 €	-957 000,0 €	-495 000,0 €	-48,28%

## Partie II - Le Budget annexe de la Plage

Section d'Investissement	Pour mémoire BP 2025	BP 2026
Total des prévisions	96 626 €	54 500 €
Dont total des opérations d'équipements (études, travaux..)	91 426 €	49 300 €
Dont reports	0 €	0 €
Dont dépenses financières et d'ordre	5 200 €	5 200 €
Dont résultat antérieur	0 €	0 €
<b>Section de fonctionnement</b>		
Total des prévisions	603 180 €	559 980 €
Dont résultat antérieur excédentaire	0 €	0 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>699 806 €</b>	<b>614 480 €</b>

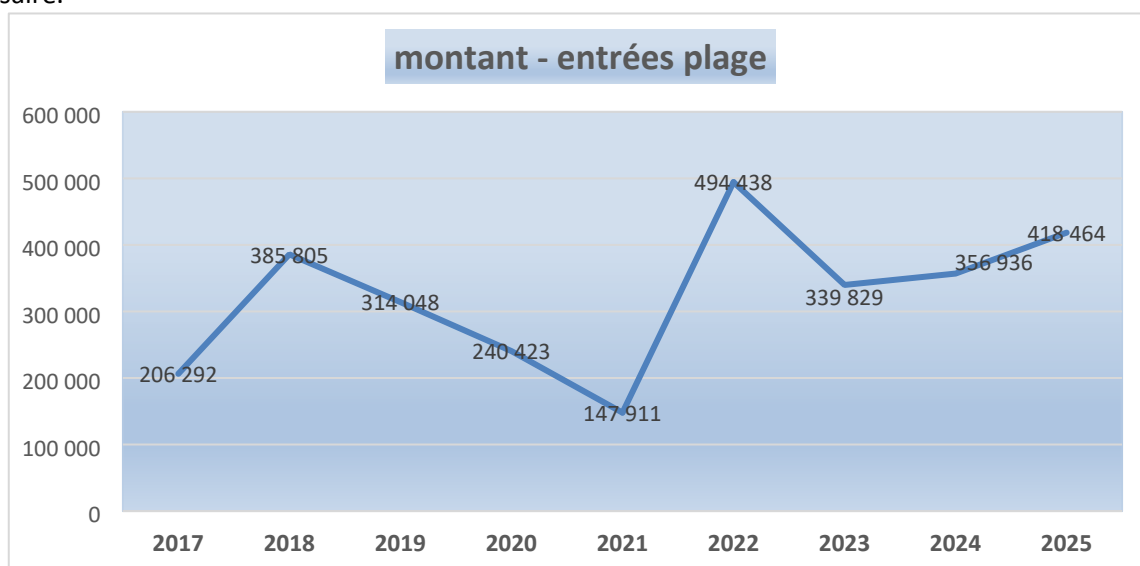
L'activité de la Plage repose principalement sur l'accueil de loisirs durant les trois mois de la période estivale. Elle est fortement conditionnée par les conditions météorologiques, qui influencent directement la fréquentation et, par conséquent, le produit des entrées.

L'année 2018, marquée par un été particulièrement ensoleillé, a enregistré une hausse significative de la fréquentation, bien supérieure à celle de 2017 et nettement au-dessus du niveau observé en 2019, année au climat moins favorable.

L'exercice 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette situation s'est prolongée en 2021, combinée à un été très défavorable sur le plan météorologique et à un épisode d'inondation en pleine saison, lequel a entraîné la fermeture temporaire du site pour nettoyage.

À l'inverse, l'année 2022 a bénéficié d'un climat particulièrement chaud, générant la plus forte fréquentation observée sur les dix dernières années. Bien que l'été 2025 ait été globalement moins caniculaire, la fréquentation est restée élevée, portée notamment par les améliorations apportées à l'accueil ainsi que par l'enrichissement de l'offre de services proposés aux groupes et aux estivants.

Compte tenu de cette forte dépendance aux conditions climatiques, le budget primitif a été construit en retenant l'hypothèse d'une bonne année d'activité. Une subvention du budget principal, d'un montant de 150 000 €, vient en compléter le financement. Ce budget pourra faire l'objet d'ajustements en cours d'exercice si nécessaire.



La section d'investissement prévoit des études pour environ 49 K€ dans l'optique d'une reprise du quai pédalos et du remplacement du toboggan.

Ces dépenses sont couvertes par les amortissements de plus de 33 K€ auquel s'ajoutent du FCTVA estimé à 16 K€.

### Partie III - Le Budget annexe de la Scène Adamoise

<b>Section d'Investissement</b>	<b>Pour mémoire BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
Total des prévisions	49 100 €	59 950 €
Dont total des opérations d'équipements (études, travaux...)	49 100 €	59 250 €
Dont dépenses financières et d'ordre	0 €	700 €
Dont résultat antérieur déficitaire	0 €	0 €
<b>Section de fonctionnement</b>		
Total des prévisions	253 700 €	257 700 €
Dont résultat antérieur excédentaire	0 €	0 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>302 800 €</b>	<b>317 650 €</b>

Ce Budget créé en 2019 était encore balbutiant en 2020 et a subi la crise sanitaire de plein fouet, crise qui s'est poursuivie sur l'exercice 2021. Depuis l'année 2022, les années se déroulent dans un contexte plus normal. Le Budget 2026, quant à lui, est proposé avec une très légère augmentation globale de 4,90% par rapport au BP 2025 et 14 850€. Les dépenses d'investissement sont prévues principalement pour de l'achat de mobiliers et équipement de sonorisation. Ces dépenses sont couvertes grâce aux amortissements à hauteur d'un montant de 47 950 € ainsi que du FCTVA à hauteur d'un montant de 12 K€.

En fonctionnement, les dépenses réelles sont prévues pour des prestations diverses et d'entretien en légère augmentation globale de 1,58%, effort porté essentiellement par les charges à caractère général, elles sont couvertes principalement par la participation de la Ville à hauteur de 200 K€.